



Requalification du CDD en CDI.

Par **delphineclairbois**, le **14/07/2013** à **22:57**

Bonsoir,

Peut-on demander la requalification d'un CDD en CDI après avoir rompu le CDD suite à une embauche en CDI dans une autre entreprise ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **08:22**

Bonjour,

A priori, si le CDD est conclu illégalement, vous pourriez...

Par **chatoon**, le **20/02/2015** à **08:10**

Bonjour,

A posteriori de mes études en droit du travail, je dois affirmer qu'il est certain que vous devrez obtenir la requalification d'un CDD irrégulier, même après l'avoir rompu vous-même, mais vous n'aurez droit qu'à une indemnité de requalification qui ne pourra être inférieure à un mois de salaire tel qu'il résulte de votre contrat écrit ou verbal.

Tenez-moi au courant !

Cdt,

Par **P.M.**, le **20/02/2015** à **08:48**

Bonjour,

Il aura fallu attendre plus d'un an et demi après pour qu'il livre son verdict qu'il prétend certain en se substituant au Conseil de Prud'Hommes tout en ne sachant rien du motif de la requalification, visiblement sa VAE qui dure n'a pas encore abouti et il est toujours dans l'hérésie...

Peut-être que son ordre de le tenir au courant sera exécuté avant 2017...